

qu'on peut former cette élite dont le prêtre pourra s'aider avec fruit. Là où la Fraternité n'existe pas encore, qu'il ait à cœur de la constituer, sans se laisser arrêter par la difficulté inhérente à toute fondation, ou la perspective d'un surcroît de travail. La Fraternité fondée, il doit la diriger avec soin, se rappelant que toute association pieuse tire en grande partie son efficacité du zèle de son directeur. Réunions mensuelles tenues régulièrement, instructions appropriées, visite annuelle procurée avec soin, vigilance à ce que les membres en charge s'acquittent de leurs fonctions, que les malades soient visités, les pauvres assistés, les membres défunts accompagnés en corps à leur dernière demeure ; il ne négligera rien de ce qui peut être utile au bien de la Fraternité. Son zèle s'étendra jusqu'à chacun des membres en particulier. Faire de chaque Tertiaire un vrai disciple de Saint François, voilà le but qu'il cherchera à atteindre.

Vœu :

En terminant nous formulons le vœu : que les Séminaristes et les prêtres se fassent tous un pieux devoir d'entrer dans le Tiers-Ordre ; qu'ils s'efforcent de vivre selon l'esprit du Tiers-Ordre, en marchant sur les traces de Saint François ; que tous aient à cœur d'être des apôtres zélés du Tiers-Ordre.

L. J. C.

Le Tiers-Ordre et la paroisse

LES Tertiaires sont et seront toujours les meilleurs paroissiens. C'est là une vérité tellement exacte qu'on pourrait en donner la preuve par des chiffres.

"Etablissez le Tiers-Ordre dans votre paroisse, disait le Bienheureux Curé d'Ars aux curés qui venaient le visiter, soignez-le bien et vous verrez bientôt votre paroisse renouvelée"

"Qu'on en soit bien convaincu, écrivait Mgr de Ségur, car l'expérience le montre tous les jours, lorsqu'il est établi sur ses véritables bases, le Tiers-Ordre alimente la piété dans les paroisses, seconde puissamment le zèle des curés, féconde toutes les œuvres de foi et de charité et contribue à la conversion d'un grand nombre d'âmes".